



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MAI 2024

SALLE DE LA MAIRIE 19H00

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 10/04/2024.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Ordre du Jour :

Validation du dossier Bourg-Centre

Subvention à l'association de Rugby

Objet : Validation du dossier Bourg-Centre

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme MOTARD Anne-Marie, Adjointe à l'Urbanisme, qui a préparé ce dossier.

Mme MOTARD rappelle que le conseil avait déjà voté le 19/10/2023 sur la pré-candidature de ce dossier, elle indique que le conseil communautaire a aussi validé à l'unanimité le dossier Bourg-Centre de la commune lors de son avant dernier conseil,

Elle présente et explique via un diaporama (en annexe) les grandes lignes de ce dossier,

Mr CAMMAL intervient : « la population est partie parce qu'il n'y avait pas de travail, la commune n'a jamais rien fait pour attirer des entreprises »

Mme MOTARD : « C'est une réflexion intéressante. La redynamisation économique est l'un des objectifs du projet Bourg Centre »

Mme THEROND : « Il devait y avoir une zone d'activités à Frigoulet, mais l'équipe en place actuelle a voté contre. »

Mr CHOLET : « Ce n'est pas nous, mais la communauté de communes »

Mme THEROND : « Je suis la seule à m'être abstenue »

Mr Le Maire intervient à son tour pour faire l'historique du dossier de la ZAE de Frigoulet :

« La communauté de communes à la compétence de développement économique, Mr ISSERT était vice-président de cette commission. Lors des études d'aménagement de la zone frigoulet le coût d'aménagement était exorbitant et le coût pour les futurs acheteurs était démesuré, c'est pour cette raison que nous avons voté contre »

Mr CAMMAL : « Il faut faire attention à ne pas tout donner à la Communauté de communes ».

Mme MOTARD remercie Mr le Maire pour ce résumé, et répond à Mme THEROND :

« Travailler tout seul dans notre coin ne nous apporte rien, il faut penser en termes de structuration et coopération territoriales »

Mme THEROND : « et c'est pour ça que je ne vais plus à la communauté de communes

Mme MOTARD finit sa présentation, elle demande s'il y a des questions.

Mme THEROND : « Ce contrat, c'est beaucoup de travail et de réunions, mais nous, on n'a jamais participé aux réunions »

« Je suis choquée, quand vous parlez de sociologie, les anciens contre les nouveaux, je réfute complètement, car la commune a toujours été accueillante pour les nouveaux arrivants, on n'oppose pas les nouveaux aux anciens, j'y tiens ! »

Mr BRUNELLI est entièrement d'accord avec Mme THEROND.

Mme LELLOUCHE : « Il y a du vrai car je l'ai ressenti et subi ».

Mme THEROND demande des exemples à Mme LELLOUCHE. Pas de réponses, elle précise que dans un village il y a des coutumes et des traditions qui doivent être respectées, elle remercie Mr BRUNELLI de son soutien puisqu'il est l'exemple parfait du SAINT BAUZILLOIS.

Mme MOTARD : « Quoi ? On ne cautionne pas ce fait, bien au contraire, mais on souligne simplement un état de fait »

Mme THEROND poursuit ses questions : « Engagement à quoi ? » Ce qui est prévu dans le dossier Bourg-centre ou dans les axes ?

Mme MOTARD : « Il y a peu de contraintes, il faut réfléchir et entrer dans le cadre général défini par le contrat Bourg-Centre avec la Région. Mais il y a une marge de manœuvre pour amender les projets. La commune est aussi libre de ne rien faire. La contrainte est de respecter le « Pacte Vert » de la Région »

Mme THEROND : « Quels sont les partenaires qui signent ? »

Mme MOTARD lui répond : « Commune, Communauté des communes, Association du Grand Pic Saint Loup et la Région » ;

Mme THEROND demande si la commune est engagée dans un PLUI ou un SCOT,

Mme MOTARD lui répond qu'en tant qu'élue à la Communauté de communes elle devrait être au courant que les élus de la communauté de communes ont voté contre le PLUI à l'unanimité et voté pour le SCOT.

Mme THEROND : « Le SCOT me gêne, parce que c'est un document d'urbanisme sur plusieurs communautés de communes, et Saint Bauzille n'est pas protégé par un PLU.

Mme THEROND « je suis choquée d'apprendre que le groupe SOS va accueillir de nouveau des personnes, ça me fait très peur, il faut protéger le village, le comportement des MNA est dangereux. »

Mme MOTARD lui répond : « il n'y a aucun rapport avec le Bourg Centre, la commune ne travaille pas avec le groupe SOS, c'est le département de l'Hérault qui a fait appel à cette organisation pour encadrer, des enfants de 3 à 11 ans de l'aide sociale à l'enfance, non des MNA. Le groupe SOS a simplement participé à la discussion sur le projet sportif impliquant le CREPS »

Mr BRUNELLI intervient sur un autre sujet : « l'aménagement de la Place du Christ ! on n'est pas au courant, elle va disparaître on aura plus de parking !

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

*Pour : 13 ; Contre : 3 (, Mr CAMMAL Jean Louis, Mr BRUNELLI Felice, Mr RISO Joseph) ; Abstention : 2
(Mme THEROND Elisabeth, Mme AUZEPY Lydia)*

Objet : Subvention à l'association Rugby

Mr Le Maire explique que lors de l'attribution des subventions aux associations, l'une d'entre elle a été oubliée. Il s'agit de l'association de Rugby qui cette année avait fait une demande, il propose de lui verser 1500€ comme demandé.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité

Fin à 21h25